

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2020

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 31 décembre 2020, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	21 492
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	21 492

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	21 492
Autres	
Total	21 492

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	9 121
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	12 370
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	21 492

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	7 461	1 661	9 121
Caution délivrée par un établissement de crédit	10 563	1 807	12 370
Total	18 024	3 468	21 492

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	26	810	60	2 357	86	3 167
2007	53	1 631	160	5 229	213	6 860
2008	61	1 872	211	6 628	272	8 500
2009	61	1 635	325	8 242	386	9 877
2010	80	1 884	615	13 380	695	15 264
2011	124	3 861	641	18 146	765	22 007
2012	225	5 849	463	11 842	689	17 691
2013	537	10 075	639	12 851	1 175	22 926
2014	910	15 736	616	10 934	1 526	26 670
2015	1 536	20 863	1 522	21 133	3 058	41 996
2016	1 452	16 038	1 797	19 526	3 249	35 564
2017	1 614	14 196	2 559	22 639	4 172	36 835
2018	1 175	10 373	1 384	11 391	2 558	21 764
2019	1 064	8 965	1 281	10 390	2 345	19 355
2020	203	1 645	99	920	302	2 565
Total	9 121	115 433	12 370	175 608	21 492	291 041

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	1	1 380	6	4 894	7	6 274
1	14	1 969	54	7 383	68	9 352
2	38	2 842	116	7 941	154	10 783
3	73	4 180	200	9 282	273	13 462
4	123	5 645	327	10 578	450	16 223
5	158	6 059	488	12 956	645	19 015
6	167	4 753	499	11 109	666	15 862
7	221	5 226	535	10 396	756	15 622
8	288	5 618	642	10 438	930	16 056
9	350	5 867	719	10 452	1 069	16 319
10	324	4 988	694	9 328	1 018	14 316
11	392	5 652	890	10 675	1 282	16 327
12	384	5 038	693	7 996	1 077	13 034
13	435	5 344	718	7 671	1 153	13 015
14	529	5 914	684	7 015	1 214	12 929
15	456	4 743	585	5 594	1 041	10 337
16	621	5 726	875	7 055	1 496	12 781
17	522	4 629	572	4 467	1 095	9 096
18	576	5 028	635	4 707	1 211	9 735
19	565	4 717	424	3 145	989	7 862
20	440	3 715	249	1 925	689	5 640
21	825	5 886	567	3 636	1 391	9 522
22	571	3 799	379	2 244	949	6 043
23	595	3 926	510	3 000	1 104	6 926
24	444	2 717	307	1 697	751	4 414
25	10	68	3	24	13	92
26	0	1	-	-	0	1
27	0	3	-	-	0	3
28	-	-	-	-	-	-
29	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-
Total	9 121	115 433	12 370	175 608	21 492	291 041

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 29/07/2020) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 08/07/2020). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1^{er} échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 810 448.61 euros au 31 décembre 2020.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2020, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en Euros	Catégorie
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000	HTC
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000	HTC
	Total	32 700 000	

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 31 décembre 2020 est de 34 645 222.96 euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 34 355 409.58 euros montant repris en tant que valeurs de remplacement. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 69 487 650.69 euros au 31 décembre 2020.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le quatrième trimestre 2020 est 7.63 %.

VI – Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées¹. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH.

Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence². Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de remplacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale (non rémunéré en 2020) et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France (rémunéré à taux négatif) ;

- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés d'actifs et de passifs à taux fixe, à l'exception près du compte Banque de France qui représente un encours non significatif, il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

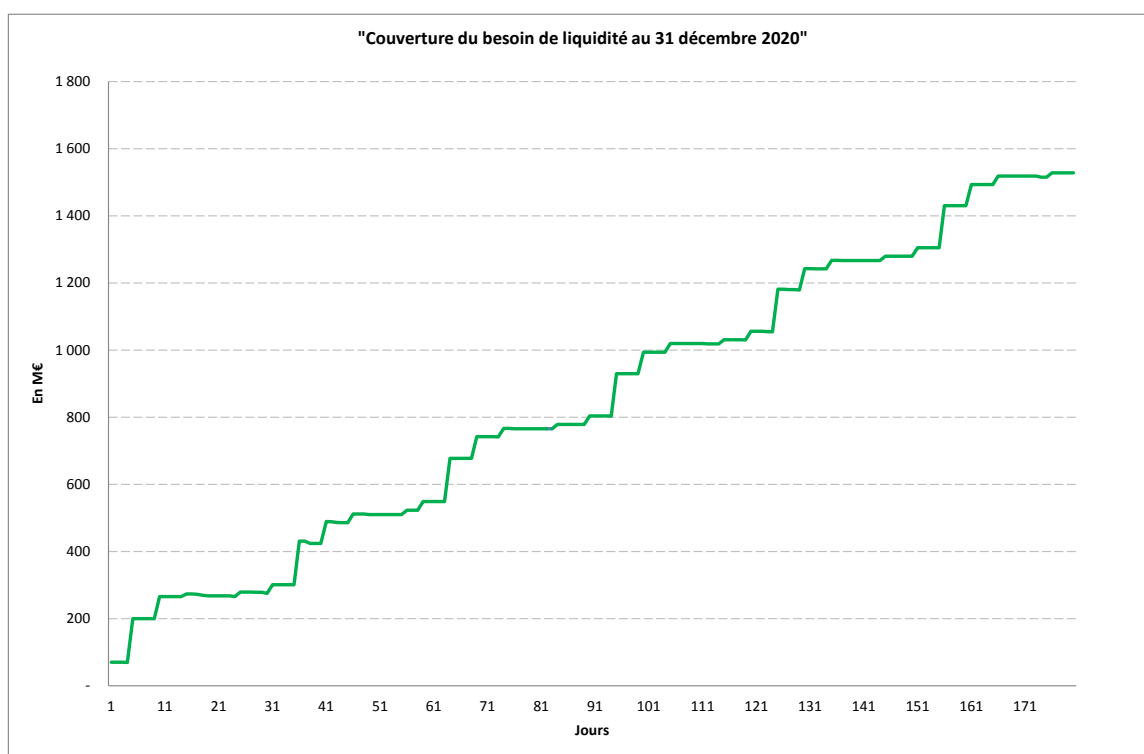
¹ Certaines obligations peuvent être au format *soft bullet* ; seule la maturité initiale est prise en compte. Quand l'émission est rappelable (callable), le prêt collatéralisé à LBP inclut symétriquement une option de remboursement par anticipation à la main de la SFH.

² Par transparence : le bilan est vu en considérant le portefeuille de couverture en lieu et place des prêts octroyés par LBP Home Loan SFH à La Banque Postale.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence »³. C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 31 décembre 2020, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.



Fait à Paris, le 12 février 2021

Stéphane MAGNAN
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH

³ L'article R. 513-7 précise également le « besoin de trésorerie est couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France ».